

« Paris, nuit du 29 au 30 mars 1871.

« Ma chère Adèle bien-aimée, et mon cher Georges, je ne sais quel pressentiment m'empêche de dormir et me porte invinciblement à vous adresser quelques paroles dans le silence de la nuit.

« Je vous déclare, dans toute la sincérité de mon cœur, que je pardonne à ceux qui me font subir cette injuste captivité, comme je désire que Dieu me pardonne à moi-même les fautes que j'ai pu commettre.

« Ne cherchez pas à connaître les noms de ceux qui me retiennent ici contre toute justice et toute raison, et surtout ne cherchez jamais à en tirer aucune vengeance directe ou indirecte.

« BONJEAN. »

L'archevêque de Paris, monseigneur Darboy, et le curé de la Madeleine, M. Deguerry, partageaient la captivité du président Bonjean. L'archevêque avait adressé à M. Thiers une lettre où il lui demandait de se montrer clément pour Paris. La lettre fut écrite et portée à Versailles par M. l'abbé Lagarde, grand-vicaire de Paris, qui avait donné sa parole d'honneur de revenir se constituer prisonnier si la négociation échouait.

Moins héroïque que Régulus, M. Lagarde ne crut pas devoir tenir sa promesse. Bien des démarches furent faites pour obtenir la liberté de l'archevêque et du président (1); mais, en même temps, les clubs, la presse enragée, réclamaient ou la liberté de Blanqui, — du *vieux*, comme on disait, — ou la mort de l'archevêque : « Les chiens ne vont plus se contenter de regarder les évêques,

(1) L'abbé Féron, aumônier de Bicêtre, a raconté que Léo Meillet et lui ont eu plusieurs pourparlers au sujet des otages. Il a espéré quelque temps que l'on arriverait à une transaction. Meillet s'était presque engagé à faire mettre l'archevêque en liberté, si l'on voulait lui rendre le corps de son ami Duval; mais ce projet n'a pu être réalisé. L'abbé Féron, après l'arrestation des dominicains, tenta une nouvelle démarche en leur faveur, mais sans succès. Il essaya de nouveau au moment où déjà Paris brûlait. Il offrit à Léo Meillet de le sauver des troupes versaillaises s'il consentait à assurer le salut de l'archevêque et celui des dominicains. Léo Meillet répondit qu'il était trop tard, que l'archevêque avait été dirigé sur Vincennes, et que les dominicains n'étaient plus en son pouvoir.

M. Guasco rapporte, de son côté, une bien curieuse conversation qu'il eut avec Miot. On verra que, dans la pensée de M. Miot, le Comité de salut public devait être, chose étrange, un modérateur :

« Le délégué Protot s'est opposé à la mise en liberté sur parole. On a objecté l'exemple de Lagarde; néanmoins j'espère encore.

« Sur ma proposition, on vient d'organiser un comité de salut public, et j'en obtiendrai plus que de tous ces avocats. Ils ne comprennent rien aux questions d'humanité et de politique. . . . Il y a d'abord une question d'humanité pour M. Bonjean à lui laisser aller voir sa femme malade, et, pour moi, la question d'humanité prime toujours la question politique. . . Mais ces jeunes gens avec leurs textes, leur détermination, leur secret, ne veulent pas entendre raison.

« Ils nous ont fait déjà bien du mal par toutes leurs mesures impolitiques. . .

« Plus Versailles est barbare et cruel, plus nous devrions être humains et généreux. . . »

disait Maroteau, ils les mordront; nos balles ne s'aplatiront pas sur les scapulaires; pas une voix ne s'élèvera pour nous maudire, le jour où l'on fusillera l'archevêque Darboy. Il faut que M. Thiers le sache, il faut que M. Favre, le marguillier, ne l'ignore pas. Nous avons pris Darboy comme otage, et si l'on ne nous rend point Blanqui, il mourra. La Commune l'a promis; si elle hésitait, le peuple tiendrait le serment pour elle. . . » (Gustave Maroteau, — *La Montagne* du 26 avril.)

L'assassinat de l'archevêque, de l'abbé Deguerry, de l'abbé Allard, aumônier des ambulances, du P. Ducoudray, jésuite et supérieur de l'école Sainte-Geneviève, et du P. Clerc, jésuite professeur, eut lieu le 24 mai, après une courte délibération d'une cour martiale, présidée par un nommé Genton. Parodie de la justice! On fit venir Pigerre, commandant du 25^e bataillon, et on forma le peloton d'exécution. Le président Bonjean mourut en magistrat voltairien, presque ironique. Les religieux tombèrent en martyrs, l'abbé Allard en héros (1).

(1) Voici le rapport de M. le docteur Tardieu sur les corps de Mgr Darboy et de M. Bonjean, rapport tristement éloquent dans son scientifique langage :

« Le corps de Mgr Darboy a été embaumé le 28 mai par les soins de MM. Desormeau, chirurgien de l'hôpital Necker, et Durand. Ces deux honorables confrères nous ont transmis le procès-verbal relatant l'état du cadavre de Mgr Darboy; nous joignons cette pièce au présent rapport.

« Il n'existait sur le cadavre aucune trace de mutilation.

« Le pouce et l'index de la main droite avaient été fracturés par une balle.

« Trois plaies existaient au côté droit, à la base de la poitrine, vers les fausses côtes. Ces trois plaies, distinctes l'une de l'autre d'environ cinq à six centimètres, formaient un triangle.

« Les trois projectiles ont traversé le corps et sont sortis dans la région lombaire gauche, après un trajet oblique en bas et en dedans.

« Il existait trois plaies à la base et sur le côté de la poitrine : une antérieure, large, paraissant produite par une balle de fusil à tabatière; les deux autres, postérieures, plus petites, faites par des balles de chassepot.

« Les trois coups de feu qui ont atteint Monseigneur ont été tirés de côté et par des gens placés à sa droite.

« Les deux doigts de la main droite ont pu être brisés par l'une des balles qui ont atteint la poitrine. L'autopsie n'a pas été faite; mais les médecins qui ont procédé à l'embaumement ont observé que le liquide conservateur injecté par les gros vaisseaux sortait par les plaies antérieures : ce qui les avait conduits à penser que le cœur ou de gros vaisseaux avaient été ouverts par les balles.

« Les notes relatives à l'examen du cadavre du président Bonjean nous ont été communiquées par notre ami, le docteur Ollivier, professeur agrégé à la Faculté de médecine, qui a procédé à l'embaumement du cadavre.

« On a constaté sur le corps du président Bonjean la trace de vingt coups de feu, mais nulle part la trace de coups portés avec le talon du pied ou la crosse d'un fusil. Les blessures existaient : une à la joue gauche en avant de l'oreille; la balle a pénétré dans le crâne, ouvert largement.

« Une seconde blessure existait au-devant du cou; la gorge était ouverte et le larynx brisé. Un troisième coup de feu avait fracturé la clavicule droite. Un autre avait atteint le bras droit, vers son tiers supérieur; deux autres coups de feu avaient atteint et fracturé l'index et le doigt annulaire de la main droite.

« Le bras gauche avait, dans son tiers moyen, été atteint de deux coups de feu. L'os du bras, l'humérus, avait été



LA FIN DE LA COMMUNE. — Assassinat des otages détenus à la prison de la Roquette.

J'ai lu dans une des brochures publiées à l'étranger par d'illustres inconnus, que ce fut le gouvernement de Versailles qui poussa à ces meurtres pour *redonner un peu de vie au catholicisme*. Accusation ridicule, mais qui montre l'inanité criminelle, la stupidité de ces assassinats, qui donnent à ceux qui succombent l'aurole indiscutable du martyr et rendent sacrés pour jamais ceux dont on ne partage cependant ni les idées ni les espoirs.

Lorsque les cadavres furent dépouillés, — dépouillés, quel mot ! — on rédigea le procès-verbal suivant :

« COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE.

« Aujourd'hui, 24 mai 1871, à 8 heures du soir, les nommés DARBOY (Georges), BONJEAN (Louis-Bernard), DUCOUDRAY (Léon), ALLARD (Michel), CLÈRE (Alexis) et DEGUERRY (Gaspard), ont été EXÉCUTÉS à la prison de la Grande-Roquette. »

Commune de Paris
CABINET
DU
CHEF

Sûreté générale. — Police municipale

Ce cachet est à l'encre bleue, et il ne se trouve aucune signature au bas du procès-verbal. On porta ensuite ce papier à Delescluze.

Le délégué à la guerre était alors réfugié, avec les débris de la Commune, dans cette mairie du onzième arrondissement, où, pêle-mêle, hurlant, effarés, poudreux, blessés, sanglants, les combattants s'entassaient, s'injuriaient, soupçonneux, furieux, résolus à mourir ou apeurés devant ce dénouement tragique. Qu'on s'imagine cette scène de sabbat, les ordres se croisant, se contredisant, les barils de poudre roulés, les tonneaux de pétrole amenés là, la moindre étincelle pouvant tout faire sauter, et sur ce volcan, les échappés de la bataille, nerveux, exaltés, encombrant la salle de la justice de paix où, pâle, froid, les traits horriblement creusés, Delescluze se tenait assis devant une table.

Il devint encore plus pâle, livide, lorsqu'on lui apprit la mort des otages; un cri lui monta comme un sanglot : « Quelle guerre ! » Puis, brusquement : « Nous aussi nous saurons mourir ! »

racturés en deux endroits. On a observé une plaie au bas-ventre, deux dans l'aîne droite.

« Neuf coups de feu avaient atteint les membres inférieurs : trois à la cuisse gauche, deux à la jambe, une au gros orteil du pied gauche.

« Enfin, deux balles avaient atteint et fracassé les deux os de la jambe droite, faisant une large et profonde plaie. Un dernier coup avait fracturé le talon du pied gauche.

« La blessure existant en avant de l'oreille gauche a été faite par un coup de feu tiré de côté, le corps étant tombé à terre. Ce coup a dû être le dernier, le coup de grâce.

« Les dix-neuf premiers coups de feu avaient atteint le ventre, les bras, les jambes; la gorge avait été ouverte, et cependant aucune de ces blessures n'était immédiatement mortelle.

« M. Bonjean, atteint de dix-neuf balles, est tombé vivant encore; le coup tiré à l'oreille a amené la mort. »

Le jeudi, 23, après une nouvelle journée de luttes, Delescluze sortit de la mairie, vêtu de noir, l'écharpe rouge à la ceinture, suivi de Jourde, le délégué aux finances, et sans armes. Il descendait lentement vers le Château-d'Eau, où s'élevait une barricade, et il avait pu croiser en chemin la civière où était couché Vermorel blessé, et que portaient Avrial et Theisz. Peu avant il avait écrit deux lettres, l'une à un ami, où il n'attendait plus, disait-il, de jugement que de la postérité et de l'histoire, cette prostituée; l'autre à sa sœur, où il disait :

« Ma bonne sœur,

« Je ne veux ni ne peux servir de jouet et de victime à la réaction victorieuse.

« Pardonne-moi de partir avant toi qui m'as sacrifié ta vie.

« Mais je ne me sens plus le courage de subir une nouvelle défaite après tant d'autres.

« Je t'embrasse mille fois comme je t'aime. Ton souvenir sera le dernier qui visitera ma pensée avant d'aller au repos.

« Je te bénis, ma bien-aimée sœur, toi qui as été ma seule famille depuis la mort de notre pauvre mère.

« Adieu, adieu, je t'embrasse encore.

« Ton frère, qui t'aimera jusqu'au dernier moment.

« A. DELESCLUZE. »

Et, lentement, il s'acheminait vers la mort. Au coin du boulevard Voltaire et d'une des rues qui y aboutissent, il rencontra quelques officiers fédérés auxquels il serra la main et qui ne purent l'empêcher de continuer sa route, et d'aller ainsi chercher une fin certaine. Il monta sur la barricade, pâle et blanc dans le soleil couchant, et, tout à coup foudroyé, il tomba de toute sa hauteur. On le retrouva sur un tas de pavés, le corps souillé de boue et noirci au cou par une affreuse brûlure, résultat du contact d'une poutre incandescente, tombée d'une maison en feu contiguë à la barricade. Il avait sur lui sa nomination de délégué à la guerre, un laissez-passer de la Commune et une lettre lui réclamant 900 francs (affaire de journal).

Il avait, en outre, une montre en argent et une clef, un canif et quelque argent. A côté du corps se trouvait une canne plombée.

Ces différents objets furent portés à la mairie du neuvième arrondissement, et de là envoyés au maréchal Mac-Mahon; le cadavre de Delescluze fut transporté à l'église Sainte-Élisabeth, rue du Temple.

Ce même jour, car il nous faut continuer encore de tourner des feuillets tachés de sang, d'autres victimes tombaient sous les coups de la Commune.

Le vendredi 19 mai, un membre de la Commune, suivi du gouverneur de Bicêtre, de Serizier, com-

mandant de ce 401^e bataillon fédéré, qui avait assassiné le pharmacien de la Butte-aux-Cailles, se présentait à l'école Albert-le-Grand, vers quatre heures et demie du soir, et emmenait le personnel de la maison des dominicains, les religieuses à la préfecture de police, et plus tard à Saint-Lazare; les dominicains, les professeurs et les domestiques du collège, au fort de Bicêtre où on les jetait dans une casemate.

Le 25 mai, vers huit heures du matin, au moment où la garnison quittait le fort en toute hâte, un officier venait dire aux prisonniers : « Vous êtes libres! seulement nous ne pouvons vous laisser entre les mains des Versaillais; il faut nous suivre aux Gobelins, ensuite, vous irez dans Paris où bon vous semblera (1). »

Le trajet fut long et pénible, des menaces de mort étaient à tout instant proférées. Arrivés à la mairie des Gobelins, on ne voulut plus laisser les prisonniers libres. « Les rues ne sont pas sûres, vous seriez massacrés par le peuple. » On les fit asseoir dans la cour intérieure de la mairie, où pleuvaient les obus; puis un nouvel officier arriva et les mena à la prison disciplinaire du secteur, avenue d'Italie, n^o 38. Dans l'avenue se tenait le 101^e avec son chef, Serizier.

Vers deux heures et demie, un homme en chemise rouge ouvrit la porte de la salle, et dit : « Soutenez, levez-vous! on va vous conduire aux barricades. » A la barricade, les balles pleuvaient avec une telle intensité que les insurgés l'abandonnèrent.

On ramena les détenus à la prison disciplinaire, sur l'ordre de Serizier.

A quatre heures et demie environ, nouvel ordre de Serizier. Il faut partir, entourés par des gardes du 101^e, qui chargent ostensiblement leurs armes. A la porte extérieure de la prison, le chef du détachement crie : « Sortez un à un dans la rue ! » Puis le massacre commence.

Le père Cotherauld tombe le premier en s'écriant : « Est-ce possible ! » Après lui le père Captier est atteint et s'écrie : « Mes enfants... pour le bon Dieu ! » En un instant douze cadavres restent étendus sur la chaussée, exposés aux plus odieux outrages d'une populace accourue de toutes parts.

Un témoin raconte que, regardant dans la rue quelques instants après, il vit un dominicain dont la tête était légèrement soulevée et qui paraissait respirer encore. Un garde national s'était approché à quelques mètres et l'avait mis en joue. Un capitaine adjudant-major du 184^e bataillon lui arrache le fusil des mains pour tirer lui-même sur le blessé; d'autres gardes vinrent à l'aide et une trentaine de coups de fusil furent tirés sur les cadavres (2).

(1) Récit de l'abbé Grand-Collas.

(2) Les corps (douze en tout, plus celui du jeune Petit re-

L'homme qui avait commandé ce massacre, Serizier, était, le 22 janvier, capitaine de la 4^e compagnie du 101^e de marche, et il n'avait pas manqué d'accourir à la tête de ses hommes sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Tout laissait supposer que c'était lui qui avait donné ce jour-là l'ordre de tirer; aussi fut-il arrêté et écroué à Sainte-Pélagie. Délivré par la foule, le 19 mars, Serizier signala sa sortie de prison par un acte qu'il faut signaler à sa décharge : il aida Léo Meillet et Combes à délivrer les généraux Chanzy et Langourian.

Mais depuis, une sorte de rage s'était emparée de lui, et on le retrouve partout, avec son farouche 101^e, furieux et menaçant. Sa physionomie bestiale devint plus tard livide devant ses juges. Cet homme venait de faire mettre à mort des gens d'étude et de savoir à qui M. Louis Veillot justement reprochait leur *libéralisme*.

A ce moment de la lutte, la frénésie était à son comble. L'épilepsie de la mort devenait démoniaque. Les cerveaux s'enflétraient et, si le temps, clair et chaud jusqu'au jeudi, ne se fût point couvert peu à peu et tourné à l'humide, nul doute que la bataille n'eût été encore plus atroce et enragée. Mais le changement de température adoucit les nerfs excités par ce tableau sinistre de Paris embrasé sous un soleil de mai.

Les troupes de Versailles avançaient de plus en plus et repoussaient les soldats de la Commune vers le Père-Lachaise et les Buttes-Chaumont. Les débris de tous les bataillons fédérés s'étaient, dans la journée du vendredi, réfugiés dans le vingtième arrondissement. Après avoir été à l'Hôtel de ville, puis à la mairie du onzième, le refuge de la Commune fut à la mairie de Ménilmontant. « Le quartier général fut transporté rue Haxo, n^o 55, mais, dit M. Lissagaray, la mairie distribuait les logements, les uniformes, les bons de vivres, et ce fut, pendant deux jours, un va-et-vient perpétuel et confus. » Mais les troupes se rapprochaient, le faubourg Saint-Antoine était emporté, les soldats de Vinoy atteignaient la barrière du Trône. Alors, la foule exaspérée des fédérés vaincus voulut, exigea, égorga de nouvelles victimes. Nous n'avons pas fini de marcher dans le sang.

Les gendarmes, arrêtés à la suite des événements du 18 mars, avaient été mis au secret à Mazas et on a conservé les lettres qu'ils écrivaient, du fond de leurs cellules, à leurs femmes. Ce sont bien là des

trouvés bientôt) furent transportés, dans la soirée, à l'école Albert-le-Grand, par permission expresse du maréchal Mac-Mahon.

Voici les noms des treize victimes :

Le P. Captier, prieur dominicain; les PP. Cotherauld, Châteigneret, Bourard, Delorme, dominicains; M. Gauguelin, professeur; Aug. Gros, domestique; Volant, Catala, surveillants; Dintroz, infirmier; Joseph Cheminal, Marcel, domestiques; Germain Petit, commis à l'économat.

lettres de soldats, habitués au devoir, et je dirai des lettres d'enfants du peuple, car l'éloquence populaire se retrouve là, brûlante et profonde, dans toute son énergie. Sous la tunique du soldat ou la blouse de l'ouvrier, le peuple est le même. L'un de ces hommes, Geanty, maréchal des logis, s'écrie dans ses lettres : « Moi qui suis arrivé à vingt-deux ans de bons services sans avoir couché à la salle de police, je débute par quarante-neuf jours de prison cellulaire ! » Un autre, P. Bodin, donne dans quelques lignes déchirantes la moralité de cette guerre civile : « Quand je pense à notre position, dit-il, cela me fait maudire le genre humain, car en entendant ces coups de canon, je me dis que c'est le pain d'une semaine à une pauvre famille qu'on gaspille, pour quelquefois tuer le chef de cette dite famille, et tout cela pour l'ambition de gens qui se soucient fort peu des malheureux qu'ils font s'entretuer. » Paroles d'homme du peuple, encore une fois, et qu'il faut méditer et retenir. Traduits devant le jury d'accusation (19 mai) et devant Raoul Rigault, procureur de la Commune, ces soldats s'étaient défendus de leur mieux : on les avait déclarés bons pour demeurer otages (1). En parlant d'eux, Rigault avait déclaré que les accusés appartenaient à cette garde de Paris que nos épaules connaissent encore mieux que nos intelligences.

Ces 35 gendarmes, 40 gardes de Paris, 10 prêtres ou religieux et 2 laïques, devaient être égorgés ensemble.

Ce fut vers trois heures de l'après-midi, le 26 mai, que 60 fédérés de différents bataillons, ayant à leur tête un officier que le directeur de la Roquette a refusé de faire connaître, arrivèrent à la prison avec un ordre signé Th. Ferré, enjoignant de remettre cinquante otages et autant d'autres que le peloton pourrait en conduire.

(1) Citoyens, avait dit le brigadier Geanty, vous savez qu'un soldat n'a pas de volonté. Nous avons quitté notre caserne à deux heures du matin, le 18 mars, sans savoir où l'on nous menait. Nous n'avons pas tiré sur le peuple, nos chefs nous l'avaient défendu; nous avons fraternisé avec les gardes nationaux de Montmartre, auxquels nous nous sommes rendus. Nous avons bu avec eux, ils ont bu avec nous.

LE PROCUREUR DE LA COMMUNE. — Je ne comprends pas que des hommes appartenant à la garde de Paris, puisqu'il faut l'appeler par son nom, s'assimilent à des soldats. Les soldats, on sait comment nous les traitons quand ils viennent à nous. Mais vous, si vous vous êtes rendus, c'est que vous ne pouviez pas faire autrement; avez-vous tiré sur le peuple? Peu m'importe! votre position est celle-ci: Pouvez-vous être considérés ou non comme otages? toute la question est là. Du reste, un mot servira à vous faire condamner, vous avez dit être entrés dans la garde de Paris parce que c'était plus avantageux; or, vous saviez quels ordres vous receviez, quelle besogne il vous faudrait accomplir dans ce corps où vous entriez pour quelques sous de plus.

Si vous étiez des soldats, le peuple de Montmartre ne s'y serait pas trompé, et de même que les hommes du 88^e de ligne ne sont pas sur ces bancs, vous n'y seriez pas non plus, si vous n'étiez pas dans une autre situation. Je requiers que les débats soient déclarés clos.

M. LE PRÉSIDENT. — Les débats sont clos.

Aussitôt que l'ordre de Ferré lui eût été donné, François, le directeur de la prison, remit au brigadier-chef une liste sur laquelle étaient inscrits 12 ou 13 noms d'otages de la 4^e section. Un nommé Ramain transmit cet ordre au sous-brigadier pour aller exécuter lui-même celui qui concernait les prêtres et les laïques.

Ce fut alors qu'en entrant dans le corridor, il cria : « Attention ! il m'en faut quinze ; qu'on se range et qu'on réponde. » Et il fit l'appel des noms inscrits sur la liste.

A cette brusque interpellation, les angoisses redoublèrent parmi les otages. Cependant ils eurent la force de n'en rien laisser paraître. Ils s'étaient mutuellement préparés à mourir et se rangèrent docilement à la voix du gardien-chef. L'un d'eux, le père de Bengy, dont Ramain prononçait mal le nom, s'approcha pour lire sur la liste et dit simplement : « De Bengy, c'est moi. » Et il alla se placer à côté des autres victimes.

A deux pas de lui, le père Guérin, prêtre des missions étrangères, se tenait auprès de M. Chevrier, proviseur du lycée de Vanves, et lui proposait de répondre pour lui et de mourir à sa place :

« Vous avez une femme, vous avez un enfant, ce sont des liens par trop douloureux à briser, laissez-moi vous sauver ; on ne vérifie pas notre identité. Je suis vêtu comme vous en laïque, ma vie est vouée au martyre, elle aura été utile si elle conserve la vôtre. Laissez-moi répondre pour vous. »

Cette proposition était faite dans le silence de la nuit ; un homme moins fortement trempé eût pu céder au désir de vivre pour sa famille et accepter. M. Chevrier refusa. Ni l'un ni l'autre ne furent appelés. Ils ont été entendus comme témoins.

Les victimes amenées au guichet du greffe, on les compta une à une en passant à la porte du guichet. On n'est cependant pas d'accord sur le nombre. François croit qu'ils étaient 50.

Ces infortunés se placèrent d'eux-mêmes au milieu de deux rangs formés par le peloton de fédérés (1). On les mena rue Haxo.

Une cantinière à cheval ouvrait la marche. Ses cheveux étaient ramassés dans un filet blanc ; elle portait un képi. Un officier à cheval lui servait de cavalier. Venaient ensuite plusieurs clairons et tambours, qui jouaient une marche des chasseurs. Derrière eux, il y avait un peloton de gardes nationaux. Suivaient les victimes deux par deux, ayant de chaque côté deux gardes nationaux, la baïonnette au bout du fusil. Les gendarmes marchaient les premiers. Parmi les prêtres, on en remarquait un grand, à cheveux blancs, qui avait peine à se traîner : c'était, croyons-nous, le P. Tuffier, de Piepus. Il s'appuyait sur l'épaule de son confrère. Un second

(1) Tous ces détails et les suivants sont textuellement empruntés à l'acte d'accusation.



PARIS BRULÉ. — La rue de Lille et la rue du Bac.

peloton de gardes nationaux fermait la marche. Une foule immense de femmes et d'enfants avait repris sa première place et demandait à grands cris la mort des condamnés.

Tout le parcours de la longue rue de Paris et de la rue Haxo se fit au milieu de scènes de fureur, de menaces et de coups. Les otages étaient exténués. Enfin, vers cinq heures et demie, le cortège arriva à la grille du 2^e secteur, c'est-à-dire au siège de l'état-major général des légions de Belleville et de Ménilmontant. Jusqu'au 22 mai, commandait là le colonel fédéré Mathusewicz, ancien officier de l'armée française, candidat en pantalon rouge aux élections de février, et qui se sauva en apprenant que les troupes régulières étaient entrées dans Paris ; il a écrit lui-même que les Prussiens le laissèrent échapper. Le 23, il fut remplacé par un nommé Mahien, qui disparut à son tour. Le 24, ce fut un autre colonel, nommé Demurat ; mais le 25, Demurat et tout son état-major furent mis en sous-

ordre par l'arrivée de Parent, accompagné de 70 ou 80 officiers de toute provenance. Ce Parent venait d'être nommé délégué à la guerre en remplacement de Delescluze. C'est lui qui fut confondu à tort avec Ulysse Parent. Au lieu de se tenir à la portée des combattants de la Commune, qui l'attaquaient encore sur quelques points, le lieutenant-colonel Parent s'était établi au secteur de la rue Haxo, parce que c'est là, paraît-il, que les membres de la Commune devaient finalement se rendre avec la caisse avant de s'enfuir à travers les lignes allemandes. Indépendamment des officiers qui l'avaient suivi et dont le nombre augmentait sans cesse, Parent était encore environné d'une foule de membres ou de délégués du Comité central, dont l'influence occulte et chicanière a pesé pendant toute la durée de l'insurrection sur l'autorité militaire et même sur le gouvernement de l'Hôtel de ville.

Au moment où les otages apparurent à la grille,